

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

RES CAPI

MACSF épargne retraite (Groupe MACSF)

Vous pouvez trouver de plus amples informations sur le site www.macsf.fr ou appeler le 3233 (service gratuit + prix appel)

L'autorité chargée du contrôle de l'assureur est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Date de production du document d'informations clés : 24/10/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le RES Capi est un contrat de capitalisation de groupe de type multisupports à adhésion facultative, individuelle ou démembrée, souscrit par l'association AMAP. Les garanties de ce contrat sont exprimées en euros et/ou en unités de compte.

Durée

La durée minimale du contrat est de 8 ans, avec prorogation annuelle par accord tacite (sauf demande écrite contraire). MACSF épargne retraite ne peut résilier unilatéralement le contrat.

Objectifs

Le RES Capi vous permet, en contrepartie de cotisations, de vous constituer une épargne, de la faire fructifier et, le cas échéant, de transmettre le contrat par donation ou succession.

Le contrat offre un choix d'investissement parmi les types d'options d'investissement sous-jacentes suivantes :

- Le fonds en euros RES comporte une garantie en capital, au moins égale aux sommes versées nettes de frais sur cotisation et de gestion et nettes de rachats effectués. Ce fonds est adossé à un actif financier et donne lieu à une participation aux bénéfices. La participation aux bénéfices est distribuée selon les modalités définies dans la notice d'information du contrat.
- Les supports en unités de compte sont principalement investis dans des actions, des obligations et des supports immobiliers. MACSF épargne retraite ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse et dépendent en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Investisseurs de détail visés

Le type d'investisseur auprès duquel le contrat est destiné à être commercialisé varie en fonction des options d'investissements sous-jacentes retenues.

Les informations spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente sont disponibles sur le site macsf.fr rubrique « Supports ».

Prestations et coûts

La garantie offerte par le RES Capi en cas de vie au terme est le versement d'un capital selon les dispositions contractuelles.

Le contrat vous donne la faculté, en cours de vie, de racheter partiellement ou totalement votre épargne constituée. Le rachat total met fin au contrat.

Les coûts de ces prestations figurent dans la section « Que va me coûter cet investissement ? ».

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le contrat 8 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce contrat par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce contrat enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce contrat dans un éventail de classes de risque entre 1 et 6 sur 7, allant de la classe de risque la plus basse (1) à une classe de risque élevée (6). En effet, les risques associés au contrat dépendent de vos choix effectués entre les différentes options d'investissements sous-jacentes qui vous sont offertes.

Ce contrat ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. La perte maximale possible correspond à la totalité des cotisations investies sur des options d'investissements n'offrant pas de garantie en capital. Les montants investis sur des supports en unités de compte ne sont pas garantis et sont soumis aux fluctuations à la hausse et à la baisse des marchés financiers. Les montants investis sur le Fonds en euros RES font l'objet d'une garantie en capital nette de tous frais.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Que se passe-t-il si MACSF épargne retraite n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il existe un Fonds de Garantie des Assurances de Personne (FGAP), qui est actionné par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lorsque la société d'assurance n'est plus en mesure de faire face à ses engagements, et lorsque l'Autorité de contrôle a épuisé les moyens dont elle dispose. Vous êtes garanti à hauteur d'un plafond de 70 000 € tous contrats confondus chez un même assureur.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le contrat et du rendement du contrat. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le contrat évolue de la manière indiquée dans les scénarios intermédiaires.
- 10 000 € sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 4 ans | Si vous sortez après 8 ans |
|---------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Coûts totaux | | | |
| - Contrat d'assurance | 150 € - 349 € | 296 € - 372 € | 488 € - 812 € |
| - Options d'investissement | 21 € - 262 € | 84 € - 1 225 € | 166 € - 3 070 € |
| Incidence des coûts annuels(*) | | | |
| - Contrat d'assurance | 1,50% - 3,49% | 0,75% - 1,25% chaque année | 0,63% - 0,88% chaque année |
| - Options d'investissement | 0,21% - 2,62% | 0,21% - 2,62% chaque année | 0,21% - 2,62% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,05% à 13,40% avant déduction des coûts et de -0,10% à 9,90% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le contrat peut vous facturer (3% du montant investi sur le Fonds en euros RES et 1% du montant investi sur les supports en unités de compte). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

| | | L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans |
|--|--|---|
| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | |
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de : - 3% maximum du montant investi sur le Fonds en euros RES, - 1% maximum du montant investi sur les supports en unités de compte. La personne qui vous vend le contrat vous informera des coûts réels. | Contrat d'assurance de 0,13% à 0,38% Option d'investissement 0,00% |
| Coûts de sortie | Les coûts de sortie sont indiqués comme « S.O. » dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le contrat jusqu'à la fin de la période de détention recommandée. | Contrat d'assurance S.O. Option d'investissement 0,00% |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | Ces coûts comprennent par exemple : - 0,50% de la provision mathématique de votre adhésion par an pour la gestion de votre adhésion. - les frais propres aux supports en unités de compte qui viennent diminuer la valeur liquidative de ces supports. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | Contrat d'assurance 0,50% Option d'investissement de 0,18% à 2,28% |
| Coûts de transaction | De 0,00% à 0,63% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au contrat. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | Contrat d'assurance 0,00% Option d'investissement de 0,00% à 0,63% |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | De 0,00% à 20,00% de la surperformance dès lors que la performance depuis le début de l'exercice est positive, dépasse un seuil déterminé ou dépasse la performance d'un indicateur de référence. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. | Contrat d'assurance 0,00% Option d'investissement De 0,00% à 20,00% de la surperformance |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans

Le contrat est conçu pour un objectif d'investissement à long terme. La période de détention du contrat dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi.

Vous pouvez demander à tout moment à mettre fin au contrat en procédant au rachat total. Vous pouvez également demander un rachat partiel dès la fin du délai de renonciation de 30 jours calendaires. Pour cela, vous devez utiliser le formulaire spécifique fourni par MACSF épargne retraite.

Le retrait de façon anticipée est sans frais et peut comporter des pénalités de rachat en fonction des options d'investissements sous-jacentes sélectionnées.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de litige relatif à l'application de ce contrat, une voie de recours amiable est à votre disposition. Vous pouvez l'exercer auprès de notre Service Réclamations par voie postale à l'adresse suivante : 10 Cours du Triangle de l'Arche 92919 La Défense Cedex ou depuis votre espace personnel sur le site MACSF rubrique « aide et contact » (ou l'application mobile) après avoir saisi vos identifiant et code secret de connexion.

Si le litige persiste, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de la profession deux mois après l'envoi de la première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'une réponse y ait été apportée ou non. Les coordonnées du Médiateur de l'Assurance sont les suivantes : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez retrouver la notice d'information du contrat sur le site macsf.fr rubrique « Produits ».

Les informations spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site macsf.fr rubrique « Supports ».